COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Copie intégrale des délibérations prises

Nombre de conseillers élus
15

Date de convocation : 18 juin 2024

Séance du 24 juin 2024

Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Conseillers en fonction
14

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Geoffrey SZYMANSKI, absent excusé et David LAVIGNE qui donne procuration à Christian HEIM.

Conseillers présents :
13

1) Approbation du compte rendu de la dernière séance

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2024.

2) Défense incendie – DECI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du Bas-Rhin;

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de STEIGE sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de STEIGE,

Le conseil municipal, suite à la présentation faite par Mme le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, **charge** à l'unanimité le Maire de :

- ✓ créer un service public de la DECI ;
- ✓ rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- ✓ faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- ✓ réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés.
- ✓ réaliser la convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit du logiciel pour la gestion des points d'eau incendie appartenant au Service Départemental D'incendie et de Secours

Le conseil municipal décide de confier ces missions à l'entreprise SECUFORMED de Rothau pour un montant global de 4060 euros TTC.

3) Travaux de voirie

Madame le Maire explique que des travaux urgents de réparation de canalisation sous la voirie au niveau du 88 Grand'Rue ainsi que dans la rue des Hautes Vignes sont nécessaires.
Suite à consultations, les travaux sont confiés à l'entreprise VA BTP de Sainte-Croix aux Mines pour un montant de 33 927.55 € HT soit 40 713.06 € TTC. Une subvention du Fonds Communal d'Alsace de la CEA a été sollicité à hauteur de 40 % soit 13 571.02 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents afférents.

4) Villas séniors – décision modificative

Ce point a été retiré de l'ordre du jour. Cette décision modificative n'étant plus nécessaire.

5) Composition du bureau de vote aux prochaines élections

Madame le Maire établit la composition du bureau de vote et le planning des permanences du bureau de vote pour les élections législatives.

6) Affectation du don de Ronald Mac Millan

Après discussion, le conseil municipal décide d'affecter le don de 1000 € de Ronald MAC MILLAN, au compte 60628, fleurissement.

7) Bâtiment de l'école

Madame le Maire explique que l'Alsacienne Immobilière à laquelle nous avons confié la vente de l'école, a reçu 2 visites et nous a fait part d'une proposition d'achat pour un montant de 190 000 € net vendeur. Après discussion, le conseil municipal décide d'accepter cette offre et vote par 12 pour et une abstention. Le conseil municipal charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents afférents.

8) Divers

Les points suivants ont été abordés :

- Etat d'avancement des négociations entre EPF et le GCSMS et les propriétaires pour le rachat des villas,
- Octroi de la DETR pour un montant de 16 345.14 € concernant les travaux de réfection de l'assainissement de l'EAR,
- Avancement des travaux de réfection des réservoirs,
- Intervention de la SAVA le 8 juillet pour des travaux d'entretien des espaces verts, des conseillers ont fait part de travaux de débroussaillages nécessaires à la Woisselingoutte et dans le chemin à côté de chez Daniel LASSEAUX,
- Bruit de voisinage : plainte de la part de concitoyens, un rappel de l'arrêté sera fait dans le bulletin municipal,
- Problèmes de connexion et piratage du site internet, il sera fermé momentanément, la commission sera réunie pour décider de la suite à donner à la modification du site.

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.

Steige le 28 juin 2024

Madame le Maire	Secrétaire de séance
Monique HOULNÉ	Stéphane DIDIER